



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5487^e séance

Jeudi 13 juillet 2006, à 15 h 15

New York

Provisoire

Président : M. de La Sablière (France)

Membres :

Argentine	M. Mayoral
Chine	M. Liu Zhengmin
Congo	M. Gayama
Danemark	M ^{me} Løj
États-Unis d'Amérique	M. Bolton
Fédération de Russie	M. Churkin
Ghana	Nana Effah-Apenteng
Grèce	M ^{me} Papadopoulou
Japon	M. Oshima
Pérou	M. Pereyra Plasencia
Qatar	M. Al-Qahtani
République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Emyr Jones Parry
Slovaquie	M. Mlynár

Ordre du jour

La situation au Libéria

Onzième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2006/376)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Onzième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2006/376)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Libéria une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Eesiah (Libéria) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2006/376, qui contient le onzième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2006/509, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Chine, Congo, Danemark, France, Ghana, Grèce, Japon, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le projet de résolution a recueilli 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1694 (2006).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil demeure saisi de la question.

La séance est levée à 15 h 20.